

Réaction de la Ville de Paris à la polémique sur la démolition de l'église Sainte Rita

Des interrogations ont été exprimées mardi concernant le projet de démolition de l'église Sainte Rita (15e), surnommée « l'église des animaux » en raison des bénédictions qui y sont apportées aux animaux chaque dimanche.

La Ville de Paris tient à rappeler que ce bâtiment est une propriété privée, qui a été vendue il y a déjà plusieurs années à un promoteur, en vue d'y mener une opération de logements, pour partie sociaux.

Ce projet n'est donc aucunement à l'initiative de la collectivité, dont l'action s'est limitée au cadre légal : une instruction technique du permis de construire, que la Ville est tenue de délivrer dès lors que le projet est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur.

La Ville de Paris tient également à rappeler que cette église, dédiée au rite « catholique gallican », n'a aucun lien avec le Diocèse de Paris ou l'Eglise chrétienne d'Orient. Inauguré au début du XXe siècle, le bâtiment n'est par ailleurs ni classé monument historique, ni inscrit à un inventaire, il ne fait l'objet d'aucun plan de sauvegarde particulier.

Pour ces motifs, la Ville de Paris n'est en aucun cas compétente à intervenir dans le conflit juridique dont cet édifice fait l'objet. Elle n'a pas non plus les moyens de s'opposer à sa démolition, dont la décision revient au seul propriétaire de l'édifice.

Ces éléments sont connus de longue date par les différents acteurs du dossier, en particulier le Maire du 15e arrondissement. La Ville de Paris ne doute pas qu'ils auront à cœur d'éviter tout amalgame qui relèverait de la récupération politicienne.